

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

**Procès-verbal** d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 1 avril 2014 à 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de M. Richard Fournier, maire

### **1. OUVERTURE ET PRÉSENCES**

Sont présents les conseillers :  
Raymond L'Arrivée, Réjean Gendron, Rodrigue Roy, Jean-Yves Ouellet et madame Gilberte Fournier le tout formant quorum.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ré : 2014-047

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et lu en gardant le Varia ouvert.

### **3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN MARS**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mars 2014;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Ré : 2014-048

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 4 mars 2014 et l'adopte tel que lu.

### **4. SUIVI**

Aucun suivi

### **5. ADMINISTRATION ET FINANCES**

1) **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2013**  
Remis à une séance ultérieure

2) **LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 1 AVRIL 2014**

**ATTENDU QUE** la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 1 avril 2014;

Ré : 2014-049

Il est proposé Madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois et d'autoriser Mme Chantal Tremblay, dir. gén. / sec.trés. à effectuer le paiement des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie - brut (mars) 2 602.98.00 \$  
Dépenses incompressibles payées en février : 1 059.63 \$  
Comptes à payer au 4 mars 2014 : 7 270.93 \$

3) PARTICIPATION RELATIVES À L'EXPLOITATION DU PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE BAS-LAURENTIEN : ADHÉSION OU RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET

**Participation aux délibérations relatives à l'exploitation du parc éolien communautaire Bas-Laurentien; adhésion ou retrait de la municipalité au projet**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro CM 13-05-106 par laquelle la MRC de La Mitis annonce, conformément à l'article 111.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1), son intention d'exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien, dans le cadre d'un projet communautaire Bas-Laurentien;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) une municipalité locale peut se retirer des délibérations portant sur l'exercice de cette compétence;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a adopté le règlement RÈG295-2014 par lequel la MRC a fixé au 15 avril 2014 la date limite pour qu'une municipalité puisse exercer ce droit de retrait.

Ré : 2014-050

**POUR CES MOTIFS**, Il est proposé par le conseiller Rodrigue Roy, appuyé par la conseillère Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité que ce conseil confirme que la municipalité de Grand-Métis participera aux délibérations portant sur le projet de parc éolien Bas-Laurentien et par le fait même adhère au projet.

4) ENTENTE RELATIVE À L'AFFECTATION DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA MRC DE LA MITIS

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis est admissible au programme PIQM volet 3 mettant en place un service de génie civil et d'expertise technique;

**CONSIDÉRANT QUE** pour bénéficier de ce programme de subvention, le MAMROT exige la signature d'une entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique entre les municipalités et la MRC de La Mitis.

Ré : 2014-051

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé monsieur Raymond L'Arrivée, appuyé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire à signer pour et au nom de la municipalité de Grand-Métis l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique.

5) DÉPÔT DES ÉTATS TRIMESTRIELLES DES DÉPENSES AU 31 MARS 2014

Remis à une séance ultérieure

6) ETUDE SUR LA REORGANISATION DE L'OFFRE DE SERVICES EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE

Ré : 2014-052

Il est proposé par madame Gilberte Fournier, appuyé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que la municipalité de Grand-Métis participe à une étude visant la réorganisation de l'offre de services en matière de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la Municipalité régionale de comté de La Mitis.

A cette fin, la municipalité de Grand-Métis s'engage à fournir au comité technique toutes les informations nécessaires à l'élaboration de cette étude.

7) FIN DU REMISAGE DE LA CAMIONNETTE DE LA MUNICIPALITÉ

Ré : 2014-053

Il est proposé par Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité de sortir la camionnette du remisage pour la période estivale vers la fin du mois d'avril.

8) FORMATION FQM «MAITRISEZ VOS DOSSIERS MUNICIPAUX»

Attendu que cette formation vise à donner aux élus une meilleure connaissance des différents champs de compétence d'une municipalité et d'une MRC.

Ré : 2014-054

Il est proposé par Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité de permettre aux élus de suivre la formation «Maitrisez vos dossiers municipaux» offert par la FQM. La formation se tiendra le 24 mai 2014 à Sayabec et le 6 décembre 2014 à Sainte-Luce au coût de 325\$ plus taxes par personne. Rabais de 60\$ pour les membres si payés 60 jours à l'avance et de défrayer, s'il y a lieu, les frais de déplacement selon les modalités prévues au règlement 2012-0157.

**1. VOIRIE ET URBANISME**

1) EMBAUCHE DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Ré : 2014-055

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Grand-Métis d'embaucher Monsieur Marc-André Migneault pour la saison estivale à partir du 28 avril 2013.

Monsieur Migneault est embauché selon les conditions stipulées au contrat de travail en vigueur.

**2. CORRESPONDANCE**

a) DÉPÔT D'UNE PLAINTÉ – CHIEN ERRANT

b) ADHÉSION 2013-2014 À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-ST-LAURENT (URLS)

Ré : 2014-056

Il est proposé par madame la conseillère Gilberte Fournier et résolu que la municipalité de Grand-Métis adhère à l'Unité Régionale de loisir et de Sport au coût de 75\$ pour 2013-2014.

c) MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – VERSEMENT PARTIEL – GRANDE-MARÉE 2010

La municipalité a reçu un chèque de compensation au montant de 9 452.47\$ dans le cadre du programme d'aide financière relatif aux sinistres survenus du 5 au 7 décembre et 13 décembre 2010 au 10 janvier 2011 au Bas-Saint-Laurent (Décret 113-2011)

d) FONDATION BÉBÉ MAXIME

Ré : 2014-057

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité de faire un don de 50\$ à la Fondation Bébé Maxime.

## 7. VARIA (ouvert)

### 1) PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2014

- Considérant que** la Semaine de la santé mentale se déroule **du 5 au 11 mai** et que le slogan « *Prendre une pause, ç'a du bon!* » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;
- Considérant que** les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;
- Considérant que** le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale et plus précisément sur votre territoire ACSM-filiale du Bas-du-Fleuve pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;
- Considérant qu'** il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :
- **en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils** promotionnels de la campagne;
  - **en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;**
  - en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

**Par conséquent**, je Richard Fournier, maire de Grand-Métis, proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Grand-Métis et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

### 2) ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

**CONSIDÉRANT** que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

**CONSIDÉRANT** que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

**CONSIDÉRANT** qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

**CONSIDÉRANT** que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

**CONSIDÉRANT** que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans

contreparties adéquates;

**CONSIDÉRANT** le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération,

Ré : 2014-058

**Il est proposé** par le conseiller Rodrigue Roy, et appuyé par la conseillère Gilberte Fournier de demander au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

**DE TRANSMETTRE** copie de la résolution aux personnes suivantes :  
madame Pauline Marois, chef du Parti québécois et première ministre du Québec, monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances, monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires

3) DONATION TERRAIN SUR CHEMIN DE LA POINTE-LEGGATT

Un citoyen désire faire la donation d'un terrain à la municipalité. Il a été décidé par le Conseil de demander au citoyen de défrayer les frais inhérents à la transaction.

4) ACHAT DE 6 LUMIÈRES DE RUE

Remis à une réunion ultérieure

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'est présent à l'assemblée

**9. LEVÉE ET/OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Ré : 2014-059

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h40.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

\_\_\_\_\_  
M. Richard Fournier, maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Richard Fournier, maire, le 6 mai 2014.